DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-01

Nature de l'acte :
1.1 - Marchés publics

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le **24 janvier 2019** à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **17/01/2019**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Agnès HUYTON, Gisèle MEYNET, Maurice VIOUD, Grégory FOL., Véronique SUBLET.
Procurations : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Pascal LOUBIER.
M. Yann FOL donne procuration à M. Maurice VIOUD.
Excusés : Marc VUAGNAT.
Secrétaire de séance : Véronique SUBLET.

01 – Travaux d'extension de l'école

Avenants N°1 aux lots n°1, 9 et 13

Par délibération N°2018-17 en date du 23 juillet 2018, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux d'extension de l'école. Des modifications s'avèrent nécessaires dans le cadre de la réalisation de ces travaux.
Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les avenants suivants :

1) Avenant n°1 lot n°1 Gros Œuvre Entreprise 3B Construction
L'extension du restaurant scolaire doit s'effectuer sous le préau actuel. Or, il s'avère que le sol existant sous le préau est une simple chape et non un dallage comme les plans d'origine le mentionnaient. Seul un dallage présente la rigidité nécessaire pour recevoir un carrelage. Des travaux supplémentaires d'un montant de 9 775 € HT doivent donc être réalisés pour la fourniture et la mise en œuvre d'un dallage sous le préau.
La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	209 120.80	250 944.96
Montant de l'avenant n°1	9775.00	11 730.00
Montant du Marché	**218 895.80**	**262 674.96**

Le marché de l'entreprise 3B Construction a donc augmenté 4,67 %.

2) Avenant N°1 lot N°9 Carrelage Entreprise Impocco Catania :
La modification des prestations pour ce lot comporte la suppression de la chape mince pour rattraper le dénivelé prévu au sol sous le préau.
Le montant du marché initial est donc porté la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	22 907.00	27 488.40
Montant de l'avenant n°1	-1 248.00	- 1 497.60
Montant du Marché	**21 659.00**	**25 990.80**

Le marché de l'entreprise Impocco Catania a donc diminué de 5,45 %.

3) **Avenant N°1 lot n°13 Terrassement Entreprise BESSON :**

La modification des prestations pour ce lot comporte la suppression du gazon pré cultivé du jardin pédagogique et son remplacement par un engazonnement.
Le montant du marché initial à est donc porté la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	59 698.11	71 637.73
Montant de l'avenant n°1	- 1 890.00	- 2 268.00
Montant du Marché	**57 808.11**	**69 369.73**

Le marché de l'entreprise BESSON a donc diminué de 3,17 %.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :
Approuve les termes des avenants au marché de travaux des lots N°1, 9 et 13 tels que décrits ci-dessus.

ARTICLE 3
AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ces opérations.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :
☒ Télétransmise le 31/01/19
☒ Affichée le 31/01/19
☒ Certifiée exécutoire le 31/01/19
Le Maire
MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)
Béatrice FOL

Le Maire,
MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)
Béatrice FOL

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-02

Nature de l'acte :
8.3 - Voirie

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le **24 janvier 2019** à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **17/01/2019**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Agnès HUYTON, Gisèle MEYNET, Maurice VIOUD, Grégory FOL., Véronique SUBLET.
Procurations : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Pascal LOUBIER.
M. Yann FOL donne procuration à M. Maurice VIOUD.
Excusés : Marc VUAGNAT.
Secrétaire de séance : Véronique SUBLET.

02 – Travaux de voirie

Mme le Maire informe l'Assemblée que de nombreux travaux de voirie doivent être effectués sur les voies communales notamment aux hameaux de Murcier, Cessens, Olliet et Cortagy.
La Commission Voirie et Réseaux a étudié les différents devis sollicités pour la réalisation de ces travaux et propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 39 865 € HT soit 47 838 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :
Décide de confier la réalisation de divers travaux de voirie à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 39 865 € HT soit 47 838 € TTC.

ARTICLE 2 :
Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :
☒ Télétransmise le 31/01/19
☒ Affichée le 31/01/19

☒ Certifiée exécutoire le 31/01/19
Le Maire

MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)

Béatrice FOL

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)

Béatrice FOL

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2019-03

Nature de l'acte :
4.5 - Régime indemnitaire

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le **24 janvier 2019** à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **17/01/2019**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Agnès HUYTON, Gisèle MEYNET, Maurice VIOUD, Grégory FOL, Véronique SUBLET.
Procurations : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M. Pascal LOUBIER.
M. Yann FOL donne procuration à M. Maurice VIOUD.
Excusés : Marc VUAGNAT.
Secrétaire de séance : Véronique SUBLET.

03 – Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,
Vu le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif à l'indemnité pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,
Vu le renouvellement du conseil municipal intervenu suite aux élections de mars dernier,

Le Conseil Municipal, après délibération, à 9 voix pour et 5 abstentions *(J-L VUICHARD, P. LOUBIER (procuration), G. MEYNET, G. FOL)* :

ARTICLE 1 : Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

ARTICLE 2 : Décide de lui accorder une indemnité de conseil à 50 %.

ARTICLE 3 : Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

ARTICLE 4 : Précise que cette indemnité accordée à Mme REIGNER-DUBIL Hélène sera reconduite chaque année, sauf décision contraire du Conseil et devra être à nouveau soumise à celui-ci lors de son renouvellement complet ou à l'occasion du départ du receveur.
Les crédits seront prévus au budget primitif de chaque année.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

☒ Télétransmise le 31/01/19

☒ Affichée le 31/01/19

☒ Certifiée exécutoire le 31/01/19

Le Maire

MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)

Béatrice FOL

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNY 74 (Haute-Savoie)

Béatrice FOL